

Fiche résumée : Scripte

Métiers apparentés

Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles
Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles / Scripte (cinéma, audiovisuel) cadre
Continuity girl
Scripte
Script de fiction
Script radio-tv
Script supervisor
Script-boy
Script-girl
Secrétaire de plateau

Codes

PCS-ESE 2003 : 353c **CITP88** : 2451 **ROME1999** : 21215 **CITP2008** : 2641

Descriptif



La scripte travaille en étroite collaboration avec le réalisateur et le producteur, avant pendant et après le tournage ou l'émission.

1. Scripte cinéma :

Avant le début du tournage, la scripte étudie tous les éléments qui constituent le scénario : personnages, décors, costumes, accessoires lieux, temps...

Pendant le tournage, elle assure la cohérence et la continuité de ces éléments qui apparaissent dans le film. Ce dernier n'étant pas tourné dans l'ordre chronologique que l'on retrouve à l'écran, c'est elle qui fait en sorte que les raccords

entre les différentes séquences passent totalement inaperçus.

Elle établit pour cela des rapports journaliers sur le travail artistique et technique exécutés sur le plateau:

- le rapport de production (résumé de la journée, fait le soir), transmis au directeur de production.
- le rapport image (description du contenu des supports de l'image).
- le rapport de montage (description de chaque plan, une page par plan, indication de la qualité du plan), transmis au monteur image.
- le rapport journalier (journal de bord ou "mouchard") qui indique tous les horaires de début et fin de chaque activité ainsi que tous les incidents survenus pendant le tournage.

2. Scripte télévision :

Elle élabore le conducteur de l'émission (numéros, résumé du contenu, durée et source des différentes séquences). Ce conducteur contient également le cumul des temps.

Elle donne depuis la régie le "top" de lancement des reportages, des prises de vues et des retours sur le plateau.

Elle annonce à chacun sa durée d'intervention.

Caractéristiques Médico-professionnelles

Lieux de travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **plateau de télévision** (coactivité (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu))
 - **tournage en extérieur** (intempérie, coactivité (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu))
 - **plateau de cinéma** (--nuisances liées déplacements de plain pied--)
 - **lieux pour les spectacles enregistrés** (éclairage artificiel, espace de travail sousdimensionné, bruit supérieur à 80 dB, éclairage éblouissant, espace de travail inadapté à l'activité, espace de travail avec sol encombré, espace de travail avec circulation sur plusieurs niveaux)
- **Nuisances** (préventions)
 - **coactivité (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu)**
 - établir un plan de prévention entre entreprise intervenante et utilisatrice
 - **intempérie**
 - adapter si possible le poste aux intempéries
 - organiser le travail en ambiance chaude
 - --porter des vêtements de travail adaptés à la chaleur
 - informer les salariés (fortes chaleurs)
 - organiser le travail au froid
 - Porter des vêtements adaptés au froid
 - former à la CAT en cas d'orage
 - mettre en place la CAT face au coup de chaleur
 - informer les salariés (grand froid)
 - **--nuisances liées déplacements de plain pied--**
 - **éclairage artificiel**
 - choisir des lampes sans risque photobiologique
 - concevoir un éclairage adapté
 - assurer la maintenance de l'éclairage
 - **espace de travail sousdimensionné**
 - optimiser le rangement
 - **bruit supérieur à 80 dB**
 - réduire le bruit
 - signaler les lieux bruyants
 - porter des protecteurs individuels contre le bruit
 - informer et former sur le bruit
 - vérifier l'absence d'ototoxique professionnel

- **éclairage éblouissant**
 - concevoir un éclairage adapté
- **espace de travail inadapté à l'activité**
- **espace de travail avec sol encombré**
 - ranger
- **espace de travail avec circulation sur plusieurs niveaux**
 - entretenir les escaliers
 - entretenir les sols
 - privilégier les sols anti-dérapants
 - signaler les dénivelés
- **Effets sur la santé**
 - **inconfort thermique lié à la chaleur**
 - **effets chroniques liés au froid**
 - **coup de soleil**
 - **coup de chaleur et insolation**
 - **effets de la foudre**
 - **facteur accidentogène**
 - **épuisement dû à la chaleur, sans précision**
 - **fatigue visuelle**
 - **lésion traumatique liée à une chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement**
 - **acouphènes**
 - **conséquence du bruit sur l'oreille interne**
 - **maladies de l'oreille externe**
 - **surdité de perception**
 - **hyperacousie**
 - **effets extra-auditifs du bruit**
 - **risque d'accident du travail par effet masque**
 - **RG 42 (attention: liste limitative)**
 - **autre chute d'un niveau à un autre**
 - **chute dans et d'un escalier et de marches**

Organisation du travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **intermittent du spectacle** (precarite du statut generant une charge mentale particuliere, employeurs multiples, rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale, contrainte relationnelle, variabilite, imprevisibilite de la charge de travail)
 - **tâches multiples** (nuisances liées à la simultanéité des tâches)
 - **dépendance fonctionnelle et /ou hiérarchique** (objectifs divergents et logiques différentes avec la hiérarchie)
 - **contact avec les artistes** (contrainte relationnelle)
 - **contact avec les techniciens du spectacle** (nuisances liées au travail en équipe, contraintes liées à l'alternance du travail géré seul ou en équipe)
 - **horaire variable** (horaire generant une perturbation de la vie sociale, rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale)
 - **délais à respecter** (travail sous contrainte de temps imposee (travail a la chaine, cadence elevee, salaire au rendement,))
 - **travail de nuit dans le spectacle** (travail de nuit occasionnel)
 - **déplacements de durée variable (dans le milieu du spectacle)** (horaire generant une perturbation de la vie sociale, rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale)
 - **déplacements avec décalages horaires** (deplacement professionnel (mission) perturbant la chronobiologie (decalage horaire))
 - **dépassement horaire fréquent** (variabilite, imprevisibilite de la charge de travail)
 - **permanent du spectacle**

- **Nuisances** (préventions)
 - **precarite du statut generant une charge mentale particuliere**
 - améliorer le statut
 - **employeurs multiples**
 - veiller à la gestion des volumes de travail
 - **rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale**
 - séparer lieux de vie et lieux de travail
 - **contrainte relationnelle**
 - faciliter la communication
 - **variabilite, imprevisibilite de la charge de travail**
 - **nuisances liées à la simultanéité des tâches**
 - planifier le travail
 - veiller à la gestion des volumes de travail
 - **objectifs divergents et logiques différentes avec la hiérarchie**
 - informer sur le rôle des divers interlocuteurs
 - améliorer la communication et l'organisation
 - **nuisances liées au travail en équipe**
 - **contraintes liées à l'alternance du travail géré seul ou en équipe**
 - **horaire generant une perturbation de la vie sociale**
 - **travail sous contrainte de temps imposee (travail a la chaine, cadence elevee, salaire au rendement,**
 - veiller à la gestion des volumes de travail
 - **travail de nuit occasionnel**
 - **deplacement professionnel (mission) perturbant la chronobiologie (decalage horaire)**
- **Effets sur la santé**
 - **épisodes dépressifs**
 - **troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes**
 - **surmenage**
 - **majoration de la fatigue générale**
 - **trouble de l'humeur [affectif], sans précision**
 - **stress lié aux conflits d'objectifs**
 - **troubles névrotiques liés à un sentiment de dévalorisation**
 - **autres troubles de l'humeur [affectifs]**
 - **autres troubles anxieux**
 - **troubles somatoformes**
 - **troubles du sommeil**
 - **dyspepsie**

Tâches

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **TACHES DE LA SCRIPTE CINEMA** (nuisances de la scripte)
 - lire le scénario
 - **préminuter les séquences**
 - **établir la continuité chronologique**
 - **dépouiller les séquences**
 - **vérifier la mise en place avant le tournage d'un plan** (travail sous contrainte de temps imposee)
 - **chronométrer les séquences**
 - **surveiller les raccords son et image entre les plans**
 - **rédiger des rapports quotidiens** (contraintes liées à la responsabilité dans le monde du spectacle, contrainte relationnelle)
 - **TACHES DE LA SCRIPTE TELEVISION**
 - **établir le conducteur de l'émission**
 - **suivre l'enregistrement en régie**

- faire le compte-rendu
- **Nuisances** (préventions)
 - nuisances de la scripte
 - travail sous contrainte de temps imposée
 - planifier le travail
 - contraintes liées à la responsabilité dans le monde du spectacle
 - effectuer une bonne préparation en amont
 - contrainte relationnelle
 - faciliter la communication
- **Effets sur la santé**
 - troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes
 - anxiété généralisée

Outils et équipements

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - texte du scénario
 - chronomètre
 - cahier
 - stylo 4 couleurs
 - poste informatique fixe (écran de visualisation)
 - logiciel spécifique scripte
 - appareil photo
- **Nuisances** (préventions)
 - écran de visualisation
 - choisir un siège ergonomique
 - choisir du mobilier de poste informatique adapté
 - installer ergonomiquement le poste de travail avec écran
 - aménager un espace de travail spacieux
 - choisir des logiciels ergonomiques
 - +alterner les tâches
- **Effets sur la santé**
 - syndrome de l'oeil sec
 - fatigue visuelle
 - RG 57 (attention : liste limitative)

Produits, matériaux et publics concernés

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - PUBLICS
 - artistes (situation entraînant une charge mentale particulière)
 - équipe de production du spectacle (contrainte relationnelle)
 - techniciens du spectacle
- **Nuisances** (préventions)
 - situation entraînant une charge mentale particulière
 - former à la CAT face à une personne agressive
 - former à la CAT face à des personnes différentes
 - former à la CAT face à des personnalités difficiles
 - contrainte relationnelle
 - faciliter la communication
- **Effets sur la santé**
 - troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes

Tenues de travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **tenue civile**

Santé et Travail

1. Afin de définir si un salarié bénéficie d'un Suivi Individuel Renforcé de son état de santé, il est nécessaire de vérifier s'il appartient à l'une des catégories suivantes des postes à risques particuliers (Art. R. 4624-23) :

- a) à l'amiante
- b) aux rayonnements ionisants
- c) au plomb dans les conditions prévues à l'art. R.4412-160
- d) au risque hyperbare
- e) aux agents biologiques des groupes 3 et 4
- f) aux agents cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction de catégories 1 A et 1B
- g) montage et démontage d'échafaudage

Présente également des risques particuliers tout poste pour lequel l'affectation sur celui-ci est conditionnée à un examen d'aptitude spécifique prévu par le présent code.

S'il le juge nécessaire, l'employeur complète la liste des postes entrant dans les catégories mentionnées au I. par des postes présentant des risques particuliers pour la santé ou la sécurité du travailleur ou pour celles de ses collègues ou des tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail mentionnés au premier alinéa de l'article L. 4624-2, après avis du ou des médecins concernés et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, des délégués du personnel s'ils existent, en cohérence avec l'évaluation des risques prévue à l'article L. 4121-3 et, le cas échéant, la fiche d'entreprise prévue à l'article R. 4624-46. Cette liste est transmise au service de santé au travail, tenue à disposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des services de prévention des organismes de sécurité sociale et mise à jour tous les ans. L'employeur motive par écrit l'inscription de tout poste sur cette liste.

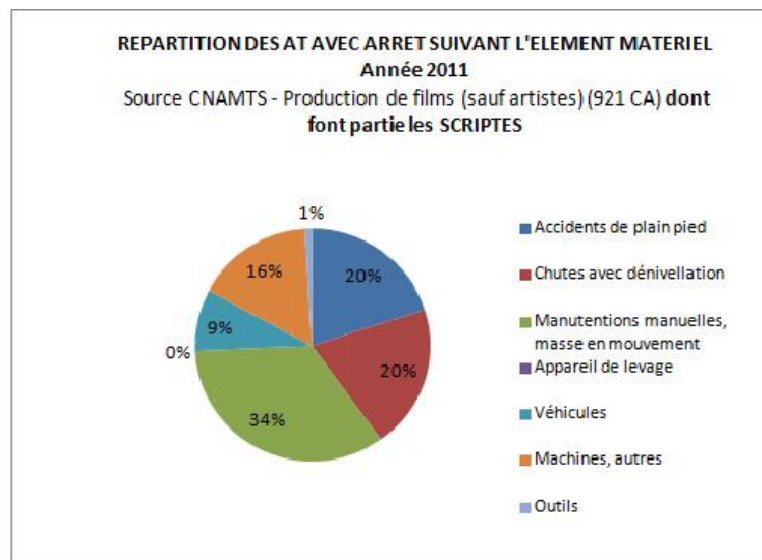
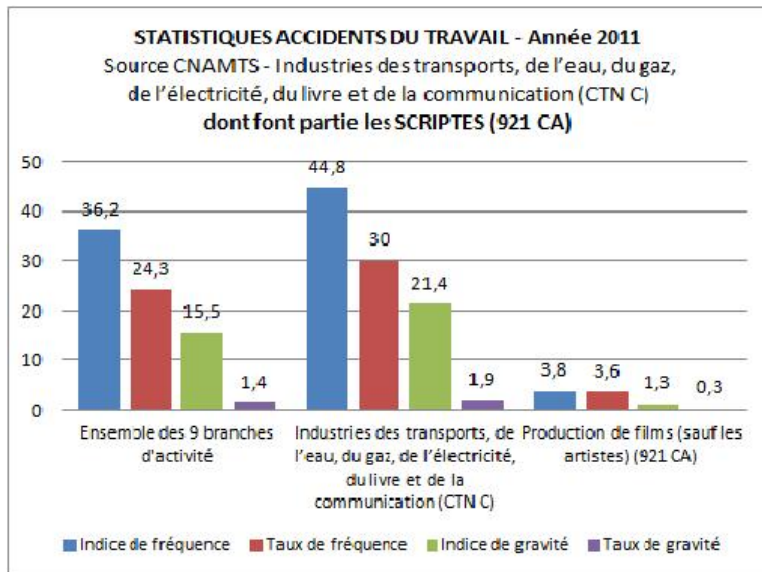
2. Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation par l'employeur, poste par poste, être considérées comme **des facteurs de risques professionnels** cités dans le compte professionnel de prévention (C2P) :

- Activités en milieu hyperbare
- Bruit
- Equipes successives alternantes
- Températures extrêmes
- Travail de nuit
- Travail répétitif

3. Les différents **tableaux de maladies professionnelles** pouvant être concernés dans cette profession sont :

- **Tableau n°57 : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail**

4. Statistiques accidents du travail année 2011 "Production de films (sauf artistes) (921 CA)" dont font partie les SCRIPTES :



Conclusion

La scripte est la véritable "mémoire" du film. Elle doit trouver sa place, en lien direct avec le chef opérateur et le réalisateur, et ne pas être une "simple secrétaire de plateau".

Dans son travail, tout est question d'exactitude, de précision, d'attention avec des qualités de modérateur. Un esprit de synthèse, un grand dynamisme lui permettent de gérer les imprévus ou les situations de crise.



Fiche résumée issue de la **FMP Scripte** consultable sur <https://www.fmpresanse.fr>